

République Française  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
Arrondissement de Bonneville

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du jeudi 20 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Ayse, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 11
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 2
Nombre de délégués votants	: 13

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

**Déléguée suppléante :** Nadège SAPORITO.

**Délégués ayant donné pouvoir :** Christelle ITNAC, Christophe PERY.

**Délégués excusés :**

Boris AVOUAC, Colette BOEX, René CARME, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE, Christophe PERY.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : LOCATION D'UN LOGEMENT POUR RENFORCER LA POLITIQUE EN  
MATIERE D'ATTRACTIVITE**

Proxim iTi souhaiterait louer à la commune de Bonneville un appartement T3 de 90m<sup>2</sup> situé au 56 Place de l'Hôtel de Ville au 3<sup>ème</sup> étage de la Copropriété " le Central" pour la raison suivante :

Proxim iTi via son prestataire Kéolis rencontre de plus en plus de difficultés à recruter du personnel de conduite et notamment des chauffeurs permis D.

Dans les entretiens de recrutement, le logement est un problème récurrent pour les chauffeurs venant d'autres territoires.

**N°2025-02-20/05**

Aussi il pourrait être proposé des baux précaires de 6 mois aux nouvelles recrues pour la location d'une chambre (tarif envisagé : 600€ par chambre et par mois, TCC) dans ce T3 qui pourrait ainsi accueillir deux personnes en colocation quelques mois, le temps pour eux de trouver un logement plus pérenne.

Kéolis s'engage à rembourser le coût de location d'une des deux chambres en cas de vacance. L'achat du mobilier nécessaire sera aussi partagé entre Proxim iTi et Kéolis.

Ce dispositif sera testé dans les 2 ans qui viennent et sera ensuite évalué pour être réexaminé au sein du conseil syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré (13 voix pour) :

- Approuve le principe de louer l'appartement précité auprès de la mairie de Bonneville au tarif du marché pendant deux ans.
- Autorise M Laurent FAVRE, Vice-Président en charge, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Ayse, le 20 février 2025

Le Président,	Le Secrétaire de séance
Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes <b>SM4CC</b>	